FELDKONMANDANTUR 752 Verwaltungsgruppe Wi.A. 44 G/T. IO.642

Cachet dn 26.2.43.

Quimper, le 23.2.43.

Monsieur le Préfet du Finistère

à Quimper

OBJET:-Construction du propriétaire fermier Laurent RAPHALEN Penanvos près de Pouldavid sur Mer.

exploitation agricole. Les frais de construction aux dires de l'architecte Albert STEPHAN de Quimper se montent à 98.500 Frs. La construction a été autorisée par la Profecture. Or, la Feldkommandantur a constaté que la valeur objective de la construction dépassait de beaucoup la Mimite des 100.000 Frs. Les frais prévus dans le devis ne sont si peu élevés que parce que RAPHALEN est en mesure d'effectuer, à titre gratuit, les fournitures de pierres, de bois et de sable en provenance de sa ferme. D'autre part, le devis ne mentionne sucun frais de transport. Enfin, les salaires indique dans le devis sont fixés suivant un taux très faible car ils sont partiellement règles en nature. tiellement règles en nature.

Ainsi que je vous l'ai fait connaître, seul le prix de construction objectif est à considérer en ce qui concerne la limite des IOO.OOF Fra C'est pourquoi, l'autorisation préalable de la Feldkommandantur était nécessaire.Or, celle-ci n'a pas été demandée; elle n'aurait d'ailleurs pas pu être accordée puisqu'il ne s'agit pas ici d'un cas vraiment exceptionnel. Je me vois donc obligé de vous prier de procèder au retrait de l'autorisation de construction par vous délivrée et de m'en fournir un compterand d'exécution.

A cette occasion, je ne veux pas manquet d'insister sur l'opport nité qu'il y a à informer tous les architectes du département des change-ments survemes, par une circulaire du génie rural.

Pour le Feldkommandant, Dr. VISCHER. Obe kriegsverwaltungsrat.

### Destinataires:-

M. le Secrétaire G néral, pour information. M. le Chaf de la 4ème Division, pour exécution.

eme Division

Le Préfet du Finistère, Chevalier de la Légion d'Honneur,

- PREFECTURE DU FINISTERE -

Vu la loi du 21 Octobre 1940 modifiant, complétant et co-difiant la législation sur les prix et notamment les articles 55 et 57 de ladite Loi;

Vu la proposition du Chef du Service départemental du Contrôle Economique au sujet de l'infraction commise par Melle GUIR-RIEC, couturière au Bourg de Pouldergat, prévenue de hausse illicite du prix de la laine;

## ARRETE:

GUIRREC sera fermé pour une durée de un mois.

Il sera, en outre, interdit à Melle GUIRREC d'exercer sa profession pendant le même délai.

ARTICLE 2.- Pendant la durée de cette interdiction, Welle GUIRRISC devra continuer à payer à son personnel les salaires, indemnités et rémunérations auxquels il avait droit jusqu'alors.

ARTICLE 3.- Pendant le même laps de temps, le présent arrêté restera affiché en caractères très apparents aux portes principales du magasin de la délinquante ainsi qu'à la porte de

M. le Commandant de Gendarmerie et M. le Maire de Fouldergat sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à QUIMPER, le 19 Février 1942

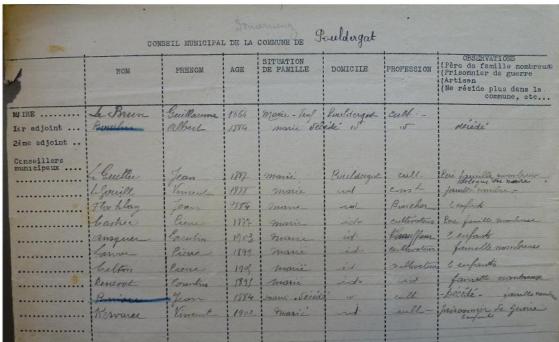
Pr. le Préfet: Le Sous-Préfet délégué.

signé: R. DEUGNIER

Pour ampliation: pr. le Préfet, Le Chef de Division délégué.

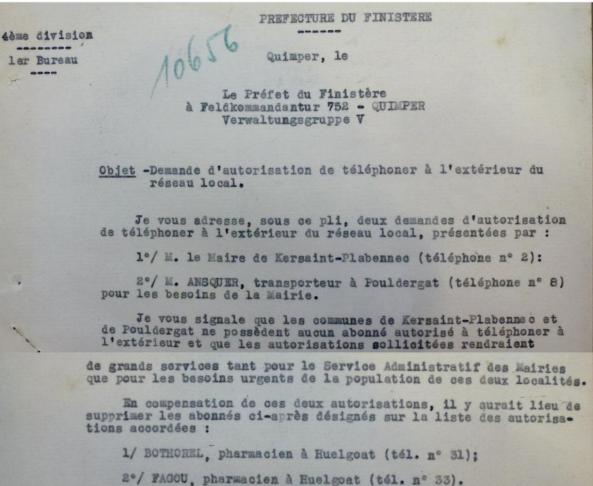
O. Kr. Verw. Hert. Rat. FELDKOMMANDANTUR (V) 752 -Verwaltungsgruppe-QUIMPER, le 3 Février 1941 B/L. 1031 A Monsieur le Profet à QUIMPER. Objet: Cantonnement de troupes à POULDERGAT. Référence: Votre lettre du 8.1.1941. De mon enquête il resulte que les pièces offertes par le Maire ne conviennent pas au cantonnement, à cause de leurs trop grandes dimensions et de l'impossibilité de les chauffer. L'état de choses actuel doit donc être maintenu jusqu'à nouvel P. Pon: Signé: R.... Kr. Verw. Rei

# Le Conseil Municipal de Pouldergat au début de la guerre



# 1940 - 1944

Des habitants sous l'occupation



Je vous serais obligé de me faire connaître la suite dont la

LE PREFET.

présente communication vous aura paru susceptible.

# Corentin ANSQUER Transporteur à Pouldergat

Corentin ANSQUER était transporteur à Pouldergat dès 1931. En 1939 il est mobilisé avec son camion et part dans l'est de la France où il participe au ravitaillement en essence de l'armée française. Devant la poussée allemande de mai 1940 il est acculé à Dunkerque, il est contraint d'abandonner son camion et s'embarque pour l'Angleterre comme 338 000 autres soldats. Il n'y restera qu'une journée avant de prendre un bateau pour Brest où il est démobilisé.

Au début de l'occupation il achète un nouveau camion, un 3T5 Berliet bâché fonctionnant au gazogène, chez Damian à Quimper.

Les autorités françaises font souvent appel à ses services, notamment pour l'évacuation des villes de Brest et Lorient.

Il est aussi réquisitionné avec son camion par les Allemands, une journée par semaine. Une autre journée est consacrée au transport de bétail aux foires des environs ou aux bouchers. Il se charge aussi du transport du linge des habitants de Douarnenez aux lavandières du bourg de Pouldergat (cela durera jusqu'aux années 60). Le dimanche il lui arrive d'assurer le déplacement des footballeurs de Pouldergat-Sport.

Les Allemands l'utilisent le plus souvent au ravitaillement en essence du cantonnement d'Audierne à partir de leur base de Quimper. Une fois le camion chargé la remontée de Quimper est parfois un peu poussive, une nourrice d'essence est parfois nécessaire pour suppléer aux faiblesses du gazogène. La journée lui est payée 400 Francs par jour. Quelques fois les Allemands lui font transporter des marchandises entre Quimper et Lanvéoc, dans ce cas la compensation est de 1000 Francs. L'entretien du camion au garage de Quimper est parfois « payé » avec du beurre de Pouldergat.

Réalisé à partir de propos recueillis en 2017 auprès de son fils Louis

ADF - Archives Préfet du Finistère 39-45 - BIB NON COTE - 200 W 17 10681